

Genre du véhicule: Chariot de travail (véhicule spécial)	*)	Marque de fabrication E D E R	Type M 8 0 5	Fiche d'homologation N° CH 5220 07
--	----	----------------------------------	-----------------	---------------------------------------

Constructeur	EDER GmbH. & Co. KG. D-8302 Mainburg
Identification	sur la plaquette du constructeur "M 805" devant le N° du châssis -
Plaquette constructeur	à droite, à l'avant sur la tourelle.
N° du châssis	au même endroit
Identification du moteur	"F4L 912" à l'avant, en haut sur la soufflerie (plaquette)
Importateur principal	ULRICH AMMANN Baumaschinen AG., 4900 Langenthal
Véhicule homologué	70 203

Châssis	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 4 ou 8
Direction	hydrostatique, assistance hydraulique
Transmission	hydrostatique avec boîte mécanique sous charge
Nombre de vitesses	2 Entraînement toutes roues
Frein de service	air comprimé/hydraulique, 1 circuit, à disques dans bain d'huile, sur toutes les roues
Frein auxiliaire	mécanique, à ressort, progressif, à expansion interne, sur l'arbre à cardan
Frein d'arrêt	à ressort **)
Ralentisseur	-
Contrôle 2 circuits	-

Carrosserie	excavatrice
Nombre de portes	1
Ceintures sécurité	av - ar -
Cale	i = 450x300x300mm
Antivot	-
Compteur de vitesse	-
Retroviseurs	gauche + droite
Nombre de places	t 1 av. centre ar.
Dimensions	
Longueur	intérieur 7540 extérieur 2400
Largeur	2500 Empattements
Hauteur	3320 Essieu double av 2040 ar 2040
Porte à faux	av 4040 Voies ++)
	ar 1100 Voies av - ar -
Distance volant - vers l'avant du véhicule	4600 Braquage g 12200 d 12200

Moteur	DEUTE	Type	F4L 912
Marque	en ligne	Temps	4
Construction	D	Position	arrière
Carburant	air	Nombre cylindres	4
Refroidissement	100	Course	120
Alésage	3768	CV-impôt	19,19
Cylindrée	49 DIN	à t/min	2150
Puissance en kW	69,0 dB/A	à t/min	1615
Bruit à l'arrêt	i = 600 x ø 170 mm		+
Silencieux			
Mesure des gaz	Bacharach = 3,5		
Déparasitage	-		

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	5300	6360	11660
Charge utile			-
Poids total	5300	6360	11660
Poids garantis			13000
Pneus	18 R 19,5	18 R 19,5	++)
Ply / bar	R / 7,0	R / 7,0	
Charge	11800	11800	
pour V max	20		
Jantes	14.00 x 19,5	14.00 x 19,5	
		mecanique	automatique
Gar poids remorquable avec/sans frein			
Garantie poids de l'ensemble			
Poids remorquable testé			
Charge garantie sur le toit			
Vitesse maximale selon le constructeur		10,0	km/h
testée 18,0 km/h à V _{min} 2200			prise de force

Équipement		§)	
Feux de route	CR	(E)	
Feux de croisement	CR	(E)	
Feux de position	A	(E)	dans CR
Feux rouges	R-S1	(E)	
Feux stop	R-S1	(E)	
Clignoteurs	av 1	(E)	AV/ 5 (E) ar 2a (E)
Catadioptres	av		1 ar 2+2 = I (E)
Feux de gabarit	av A	(E)	sur flèche, AV lat. A(E) ar ML CH 1 2204 02
Feux arrière de brouillard			
Feux complémentaires			
Eclairage plaque			
Essus-glace	1/ balai		avec/sans lave-glace
Avertisseurs	HELLA e1 20 005		
	ou d'autres modèles homologués		

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	<u>Chariot de travail (véhicule spécial)</u>		
Marque et type	<u>E D E R</u>	<u>M 805</u>	
Homologation			
N°	CH	<u>5220 07</u>	
Carrosserie	<u>excavatrice</u>		
Places	total	<u>1</u>	avant _____
Poids à vide	<u>11660</u>	Carburant	<u>D</u>
Charge utile	<u>-</u>	CV-impôt	<u>19,19</u>
Poids total	<u>11660</u>	Cylindree	<u>3768</u>

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation (Pour les résultats des mesures du bruit et des gaz d'échappement, voir la fiche des émissions)

- *Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant du véhicule = 4600 mm.
- **Frein auxiliaire et d'arrêt : pression de service + libération de secours par réservoirs séparés; desserrage mécanique par vis au levier du frein.
- +Insonorisation : l'entrée de l'air frais et le compartiment-moteur à l'avant, en haut, en bas et sur la gauche.
- Variante de pneu :

9.00 - 20 12 PR	simples	charge 6720 (6,25)	Vmax 20 km/h	voies avec pneus jumelés:
9.00 - 20 12 PR	jumelés	12360 (6,25)	20 km/h	
10.00 - 20 14 PR	simples	7950 (6,50)	20 km/h	AV + AR = 1910 mm
10.00 - 20 14 PR	jumelés	14580 (6,50)	20 km/h	
- §) Équipement : la hauteur des feux de croisement et la distance des clignoteurs AV-latéraux depuis l'avant du véhicule sont admises pour raisons techniques; les catadioptres montés sur la lame-niveleuse sont amovibles.

Inscription dans le permis de circulation:

- 104 - 1 miroir supplémentaire obligatoire (sur la droite, dirigé vers l'avant);
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir: la flèche, à l'avant et sur les côtés;
- 141 - assurer : la tourelle par cheville; le bras principal et le manche du godet par entretoises de 500 resp. 330 mm; le bras de travail par chaîne de 570 mm; la lame-niveleuse à l'arrière par soupape séparées;
- 160 - montage : les feux prescrits.

Inscription dans l'autorisation spéciale:

- 14 - les manoeuvres difficiles ... ;
- 19 - ... le marquage prescrit pour le porte à faux avant ...

Lieu et date de l'homologation

Langenthal, 05.07.83 Vn/lin

Remplace FH CH

Service fédéral d'homologation

Chariot de travail
(véhicule spécial)

E D E R

M 8 0 5

CH 5220 07

Fiche complémentaire I

Complément du 07.11.83 /Gau

Lorsque le véhicule de base est équipé d'autres engins de travail que l'équipement standard (excavatrice), p.e. avec d'autres mâts (longueur), d'autres flèches, d'autres godets, d'autres béquilles, d'autres lames-niveleuses, les dimensions et les poids et les conditions spéciales (longueur des appuis de sécurité (code 141) seront établis et notés à l'immatriculation.